CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

DOSSIER
Euronaval 2012 cohérence et polyvalence

Pages 9 à 16

N° 310
DECEMBRE 2012
4ème trimestre

CROIX DE GUERRE et VALEUR MILITAIRE
REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Affiliée à la Fédération Nationale André Maginot - GR.31
Toutes les générations du feu

Présidents d'honneur :
Général (2S) Jacques Larchet
Membre d'honneur :
Général (2S) Jean Combette
Président national :
François Castanier
Vice-présidents :
Pierre Ledos,
Edouard Sauvée
Secrétaire général :
à pourvoir
Trésorière nationale :
Jacqueline Combémorel
Chancelier :
Christian Bayol
Conseil d'administration :
Yves Allanet, Jean Baudrat, Christian Blondel, Jean-Pierre Baudin, Michel Bugeaud, François Castanier, Jacqueline Combémorel, Michel Dareau, Jean Folia, Daniel Gyre, Jean-Claude Guillou, Paul Laurent, Pierre Ledos, Jacques Mariet, Robert Mastinu, René-Jean Moro, Jean-Charles Rolland, Loïc Salmon, Edouard Sauvée.

REVUE DE L'ASSOCIATION NATIONALE
DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE
Fondée en 1919. Déclarée conformément à la loi du 1-VII-1901. Approuvée par le ministre de l'Intérieur. Reconnue d'utilité publique : décret du 22 avril 1963. Affiliée à la Fédération nationale André Maginot - Gr. 31

SIÈGE SOCIAL : Hôtel national des Invalides
Cour d'honneur, escalier G.
ADRESSE POSTALE : A.N.C.G.V.M.
Hôtel national des Invalides
129, rue de Grenelle - 75700 PARIS CEDEX 07.
Site : www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr
Courriel : ancgvm@sfr.fr
Fax : 01 44 42 30 46
PERMANENCE : mardi, mercredi, jeudi 9h30-16h00
Tél. : 01 44 42 38 47
C.C.P. 1654-49 S Paris

Directeur de la publication :
François Castanier

Rédacteur en chef :
Loïc Salmon - 01 44 42 38 47
Courriel : bulletincgvm@sfr.fr

Publicité :
Jacqueline Combémorel - 01 44 42 38 47
Courriel : ancgvm@sfr.fr

Imprimerie BOUCHET Prim'Atlantic
79400 Saint-Maixent-l'Ecole

Dépôt légal N°1234
Commission paritaire N° 0316 A 06885
I.S.S.N. 1247-9918

Sommaire

Éditorial 3

Informations services 4

Villes et unités décorées 6

Dossier 9

Euronaval 2012, cohérence et polyvalence

(c) Loïc Salmon

Histoire 17

Culture 20

La vie des sections 23

Carnet 31

Des informations complémentaires sur la Défense, renouvelées périodiquement, sont disponibles sur le site :

www.croixdeguerre-valeurmilitaire.fr

Vous pouvez les retrouver toutes en cliquant sur «Actualités» ou «Archives».

ÉDITORIAL

Chers amis,

Le maréchal Lyautey fut l'âme de l'armée d'Afrique dans l'entre-deux-guerres et, pour beaucoup d'entre nous, a été l'exemple qui a déterminé nos orientations tant civiles que militaires. Encore aujourd'hui, il nous montre le chemin de l'action et du devoir dans l'honneur.

L'actualité est mouvante et il y a des jours où l'on ne retrouve pas les tenants et les aboutissants des actions qui sont largement distillées par les médias. Nous subissons avec étonnement ce qui nous laisse parfois pantois !!! Mais la France en a vu d'autres.

Ce numéro de notre revue, par son contenu, nous apporte néanmoins quelques éléments d'optimisme. La France est le 4ème exportateur mondial d'armement. Vous trouverez également un dossier sur le salon d'armement naval, dénommé Euronaval 2012, avec un éclairage sur l'action et les moyens des Marines d'aujourd'hui. Nous apportons notre savoir-faire dans la lutte contre la cybervulnérabilité. Dans la recherche de Défense, la presse nous apprend que nous avons en main un drone européen, dénommé « Neuron », conçu notamment par l'une des plus importantes entreprises industrielles françaises. Enfin, la rubrique « Histoire » fait le point sur les commandos de chasse en Algérie avec le témoignage de l'un de nos membres. Aussi, je vous invite à nous faire part de votre expérience du feu qui trouvera toute sa place dans notre revue.

Par ailleurs, nous avons tenu notre conseil d'administration en novembre et avons présenté deux nouveaux administrateurs.

Chers amis, je vous adresse à vous tous et à vos familles mes meilleurs vœux pour l'An nouveau. Soyons optimistes sur notre avenir. Il y va de la pérennité de notre association.

Amicalement et fidèlement,

le Président François CASTANIER

INDEMNISATIONS ET PENSIONS

La Fédération Maginot, à laquelle est affiliée l'ANCGVM, tient à disposition trois fiches d'information faisant la synthèse des avancées concernant : l'indemnisation des troubles psychiques de guerre (réf. : MG/AL/CK/1323 du 16 mars 2012); les articles L.115 et L.128 du code des pensions militaires d'invalidité et des victimes de la guerre (CPMI-VG) (réf. : MG/AL/CK/1324 du 16 mars 2012) ; « l'alignement » des pensions militaires d'invalidité des personnels non officiers des armées de Terre, de l'Air et de la Gendarmerie nationale avec celle des officiers mariniers (réf. : MG/AL/CK/1325 du 16 mars 2012). Ces documents pourront être adressés à tout groupement qui en fera la demande par écrit à :
Monsieur le président de la Fédération nationale André-Maginot, à l'attention de M.Alain Clerc, président de la commission de défense des droits, 24 bis boulevard Saint-Germain, 75005 Paris.

Par ailleurs, l'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VM) donne des précisions sur le code des pensions civiles et militaires de retraite (PCMR) :

➢ **Droit à pension de réversion** : au décès du militaire, le droit à pension de réversion « retraite » au titre du code des PCMR est ouvert, dans les conditions prévues par le code des PCMR, au conjoint survivant, assorti de conditions relatives à la situation matrimoniale et parentale.
➢ **Le bénéfice de la délégation de solde** : le conjoint survivant d'un militaire décédé ou disparu en OPEX est éligible au bénéfice de la délégation de solde d'office principale et, sous conditions d'âge, à la délégation de solde d'office complémentaire.
➢ **La carte de circulation SNCF « ayant droit d'un militaire décédé en OPEX » :** les conjoints survivants de militaires décédés en OPEX peuvent bénéficier de la carte de circulation SNCF «ayant droit d'un militaire décédé en OPEX», qui est un titre officiel permettant d'obtenir, sur simple présentation, la délivrance d'un billet, contre paiement, avec le bénéfice d'une réduction de 75 %. Cette réduction n'est pas cumulable avec d'autres prestations complémentaires éventuelles.
➢ **Aide à l'emploi :** le conjoint survivant peut, sous conditions, bénéficier de mesures particulières de recrutement au sein de la fonction publique et d'aide à l'insertion professionnelle.
➢ **Aides au titre de l'action sociale de la défense** l'action sociale du ministère de la défense a pour objet de compléter, au profit des ressortissants du ministère de la défense, les actions dont ceux-ci peuvent bénéficier par application de la réglementation générale dans le domaine social. Elle intervient dans trois domaines : le soutien à la vie professionnelle, le soutien à la vie personnelle et familiale, les vacances et les loisirs.
➢ **Demi-part fiscale :** le revenu imposable des veuves pensionnées est divisé par 1,5 (bénéfice d'une demi-part) et ce sans condition d'âge.
➢ **Plafond spécial de l'ASPA** : les conjoints pensionnés disposant de faibles ressources bénéficient de droits particuliers à l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA).
➢ **Capital décès :** le conjoint survivant d'un militaire, âgé de moins de 60 ans et décédé en activité, dispose du droit à un capital décès.
➢ **Retraite mutualiste du combattant :** les conjoints survivants d'un « mort pour la France » à titre militaire peuvent souscrire une retraite mutualiste du combattant.

L'ORDRE NATIONAL DU MÉRITE

Les éditions Nane ont publié un ouvrage concis et précis sur l'Ordre national du Mérite (ONM), qui aura cinquante ans le 3 décembre 2013.

Deuxième Ordre « national » après celui de la Légion d'Honneur, il est plus largement distribué et constitue un signe de reconnaissance pour tous les citoyens et dans tous les secteurs d'activité : professionnel, militaire, associatif et dévouement social. Il honore leurs mérites « distingués ». L'ONM compte aujourd'hui 197.000 membres, tous grades (chevalier, officier et commandeur) et dignités (grand officier et grand-croix) confondus. Les femmes furent admises dès la première promotion en 1964. Les étrangers, qui se sont signalés par leurs mérites à l'égard de la France, peuvent être décorés de l'ONM, mais ne sont pas membres de l'Ordre (article 13 du décret de 1963). La création de l'ONM a entraîné la suppression de treize Ordres « ministériels » et trois Ordres « coloniaux », créés entre 1883 et 1958. Ne sont maintenus que quatre Ordres ministériels (trois grades) : les Palmes académiques (1808), le Mérite agricole (1883), le Mérite maritime (1930) et les Arts et Lettres (1957). Un « Ordre » est une association de personnes liées par des vœux ou un serment, des objectifs ou des valeurs communes. En être membre implique donc des devoirs. Cette obligation remonte aux Ordres religieux, militaires et hospitaliers nés au cours des croisades (XI-XIIème siècles) et placés sous l'autorité du pape, à savoir l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem (devenu Ordre de Malte, présent aujourd'hui par son action humanitaire dans une centaine de pays), celui des Templiers (dissous en 1312) et celui des Chevaliers teutoniques (transformé en Etat prussien en 1525). Puis jusqu'au XVIIIème siècle, les rois s'en inspirent pour créer des Ordres de chevalerie, dont les membres leur sont liés par serment : en Angleterre, Ordre de la Jarretière fondé en 1334 ; en France, celui de Saint-Michel (1469), celui du Saint-Esprit (1578) et l'Ordre militaire de Notre-Dame du Mont Carmel (1607), réuni à celui de Saint-Lazare en 1668. L'Ordre du Saint-Esprit est le premier à préciser dans ses statuts le port d'un insigne, à savoir une croix suspendue à un ruban bleu ciel. En 1693, Louis XIV institue l'Ordre royal et militaire de Saint-Louis, premier Ordre de mérite égalitaire, devenu très vite prestigieux car destiné à récompenser les officiers catholiques valeureux... nobles ou non ! En 1759, Louis XV institue, pour les officiers protestants, le Mérite militaire qui est une décoration et non un Ordre.

La Révolution française abolit tous les Ordres et décorations de l'Ancien Régime. Pourtant, en 1802, Napoléon Bonaparte, alors Premier Consul, reprend l'idée de Louis XIV et crée l'Ordre de la Légion d'Honneur avec le même ruban rouge moiré. En 1963, le général De Gaulle fonde à son tour l'Ordre national du Mérite... avec le ruban bleu moiré du Mérite militaire.

Enfin, l'Association nationale des membres de l'Ordre national du Mérite, créée en 1972 avec pour devise « Honneur, Solidarité, Mémoire », est très attachée aux 3 « c » : citoyenneté, civisme, civilité.

Loïc Salmon

Editions Nane/48 pages/10 €

LES EPARGES (Meuse)

Croix de Guerre 1914-1918 avec palme

La petite commune des Eparges (74 habitants) fut l'une des plus disputées entre les Français et les Allemands durant la première guerre mondiale. Maurice Genevoix, combattant sur la crête des Eparges, a raconté dans ses souvenirs les combats héroïques qui se sont déroulés sur cette terre de Lorraine.

La présence des Allemands aux Eparges s'explique par la vue dominante sur les accès aux côtes de la Meuse, qui étaient d'importance primordiale.

En vue de réduire le Saillant de la Pointe de Saint-Mihiel, les Français lancent l'assaut le 17 février 1915. De nombreuses attaques entre Français et Allemands s'ensuivent.

Des combats particulièrement sanglants ont lieu les 9 et 10 avril 1915, dans un enfer de feu, la pluie et la boue. Un bataillon du 8ème Régiment d'infanterie (R.I.) s'empara du point X, considéré comme stratégique pour le contrôle de l'artillerie. Les combats continuent. Ce n'est qu'en septembre 1918 que le site des Eparges est libéré, grâce à l'offensive de la 1ère Armée américaine. Le 14 septembre, les Américains entrent à Fresnes-en-Woëvre.

La commune des Eparges a joué un rôle charnière dans la bataille de Verdun. Ainsi, 2.108 tombes et un ossuaire contenant 852 corps sont regroupés dans la nécropole nationale du Trottoir, située au pied de la butte. Tous les soldats qui ont combattu aux Eparges entre septembre 1914 et avril 1915 ont reçu un diplôme de reconnaissance, signé du général Herr, commandant le 6ème Corps d'armée et du général Roques, commandant la 1ère Armée. Ce document reprend les citations de la 12ème Division d'infanterie et du 25ème Bataillon de chasseurs à pied.

Les régiments français ont perdu plus de 5.000 hommes tués, blessés ou disparus. Trois monuments sont élevés à leur gloire : celui du 106ème R.I., celui du Génie et celui du point X. Le monument au 302ème R.I. est constitué d'un petit mur de pierre de taille, encadrant une plaque sur laquelle est gravée : « *20 septembre 1914, 21 mars 1915. Les Anciens des 302ème et 102ème R.I.* »

Le 15 mars 1921, la commune des Eparges a reçu la citation suivante avec attribution de la croix de Guerre 1914-1918 : « *Sentinelle avancée de la ligne française de 1914 à 1918, a payé cet honneur d'une destruction totale. Torturée dans les entrailles de son sol, éventrée par les explosions de mines, harcelée par les projectiles de toutes natures, restera dans l'histoire comme l'un des symboles de la plus héroïque résistance et de la plus sublime abnégation.* »

Marie-Françoise Morel

LE 23ème BATAILLON D'INFANTERIE DE MARINE

Le 23ème Bataillon d'infanterie de marine (23ème BIMa), héritier de trois unités (23ème Régiment d'infanterie de marine, 23ème Régiment d'infanterie coloniale et 13ème Régiment de tirailleurs sénégalais), a été cinq fois dissous et cinq fois reconstitué. Stationné au camp de Bel-Air de Dakar (Sénégal), il est entré dans le silence de l'Histoire en juillet 2011. Il totalise trois croix de Guerre et 9 citations à l'ordre de l'armée : 1914-1918, 4 palmes; 1939-1945, 3 palmes ; théâtres d'opérations extérieurs, 2 palmes.

Le 23ème Régiment d'infanterie coloniale (R.I.C.) a été créé en1902. Les plis de son drapeau furent marqués de quatre noms de batailles hérités d'unités précédentes : Ki-Hoa (Cochinchine, 1861) ; Puebla (Mexique, 1863) ; Sontay (Tonkin, 1883) ; Tien Tsin (Chine, 1900). Les inscriptions suivantes seront ensuite ajoutées : Maroc (1908-1913) ; Argonne (1940) ; Colmar (1945) ; Bade (1945) ; Indochine (1945-1954) ; Afrique du Nord (1952-1962). **Première guerre mondiale (1914-1918)**. L'ordre de mobilisation générale des armées de Terre et de Mer est décrété le 2 août 1914. Les premiers contacts avec l'ennemi ont lieu le 21 août à Gérouville et Neufchâteau. Seuls survivants de la section de mitrailleuses du 23ème R.I.C., le lieutenant Bergey, un sous-officier et cinq hommes du rang installent, sous le feu de l'ennemi, leur dernière mitrailleuse à même la route et arrêtent tout un bataillon. A la bataille de la Somme en 1916, le 23ème R.I.C. paie chèrement les huit kilomètres conquis : 115 tués, 284 disparus et 327 blessés en un mois. Lors de la première offensive du Chemin des Dames le 5 mai 1917, le régiment déplore 71 tués, 48 disparus et 213 blessés. Au cours de la seconde offensive le 15 juillet 1917, le 4ème bataillon du 23ème R.I.C. monte au combat et perd plus de la moitié de son effectif : 40 tués, 61 disparus et 150 blessés. En 1918, 800 hommes, dont 16 officiers, tombent aux combats de Reims. **Seconde guerre mondiale (1939-1945)**. Le 15 mai 1940 à Villy-la-Ferté, les «marsouins» s'accrochent au terrain jusqu'au crépuscule mais, noyés sous un déluge d'obus, ils lâchent pied vers 20 h. L'effectif de la 3ème compagnie est alors réduit à une trentaine d'hommes sur 150. Le 14 juin 1940, dans l'Argonne, les troupes allemandes se ruent sur les positions françaises. Les combats se poursuivent au corps à corps. Puis, les « marsouins » du 23ème R.I.C. débutent leur décrochage en abandonnant, avec un médecin, 80 blessés intransportables. Le 20 Janvier 1945, le 23ème R.I.C. participe à la libération de Colmar. En avril 1945 pendant la campagne d'Allemagne, une compagnie prend le village de Freiolsheim que défendent les cadres d'une école de la Wehrmacht. **Guerre d'Indochine (1945-1954)**. Le 20 novembre 1945, le 23ème R.I.C. débarque à Saïgon. Six jours plus tard, il relève les troupes britanniques et japonaises à Cholon (banlieue de Saïgon). En dix jours, la guerre larvée est devenue ouverte avec la bataille du port d'Haïphong, où le régiment, vainqueur, a quand même déploré 26 tués et 100 blessés. Le 5 mars 1955, le 23ème R.I.C. est dissous pour la troisième fois. **La guerre d'Algérie (1954-1962)**. Au retour de l'expédition de Suez, le 23ème R.I.C. reconstitué au Maroc, embarque pour l'Algérie. En 1958, il devient « 23ème Régiment d'infanterie de marine » (RIMa). L'année suivante, son commando de chasse dénommé « Capdeville » participe à l'opération «Ecouvillon » dans le cadre du plan Challe. **Sénégal (1979-2011)**. Le 23ème RIMa est devenu le 23ème Bataillon d'infanterie de marine.

Jean-Pierre Baudin, ***président de la section de Dordogne-Périgord***

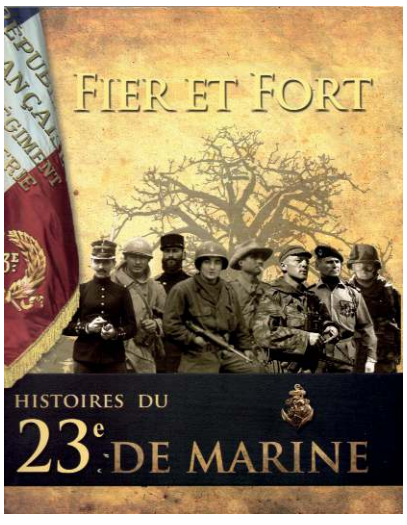

RETHEL (Ardennes)

Croix de Guerre 1914-1918 et 1939-1945

Dans les Ardennes, on peut découvrir la commune de Rethel, d'environ 7700 habitants. Elle possède des trésors architecturaux, dont l'église Saint Nicolas, avec sa double nef, son magnifique portail latéral de style gothique flamboyant. Lieu de passage de toutes les invasions, elle subit l'occupation allemande en 1870. Le 1er septembre 1914, l'incendie provoqué par les Allemands va anéantir le centre ville.

Le 31juillet 1920, la ville sera citée avec attribution de la croix de Guerre 1914-1918. Créé en 1923, le cimetière militaire français regroupe 3.156 soldats morts pour la France pendant la première guerre mondiale. La ville de Rethel aura son destin lié, dans les premiers mois de 1940, avec le 132ème Régiment d'infanterie, régiment couvert de gloire durant la première guerre : 8 citations qui lui valurent la fourragère aux couleurs du ruban de la croix de Guerre 1914-1918 en 1916, aux couleurs de la Médaille militaire en 1917, aux couleurs de la Légion d'Honneur en 1918.

Rethel, ville deux fois décorée de la croix de Guerre, l'arbore fièrement sur son blason.

Son drapeau portera fièrement la croix de Guerre 1914-1918 avec sept palmes et la croix de la Légion d'Honneur pour l'ensemble des combats de la Grande Guerre.

Le 16 mai 1940, le 3ème bataillon du 132ème Régiment d'infanterie participe aux combats de Rethel. La 14ème Division d'infanterie recueille les rescapés des 1er et 2ème bataillons et s'installe sur l'Aisne pour bloquer la progression des panzers. Mais Rethel devient un nœud routier important et les Allemands veulent le contrôler. D'atroces combats au corps à corps se dérouleront avant de nouvelles attaques les 19 et 20 mai 1940. Le régiment pourra broder en lettres d'or sur son drapeau sa 8ème inscription : Rethel. La ville sera encore citée le 11 novembre 1948 :

« *Pivot de la résistance de l'armée française sur la ligne de défense de l'Aisne en 1940, théâtre de violents et sanglants combats du 16 mai au 10 juin. Par de nombreux morts civils et militaires, par ses destructions massives, le nom de Rethel a été un centre important de passage clandestin pour les réfugiés, les prisonniers de guerre français évadés et les soldats alliés. Ville martyre détruite à toutes les guerres qui a bien mérité de la Patrie. Déjà titulaire de la croix de Guerre 1914-1918.* » Citation comportant l'attribution de la croix de Guerre 1939-1945 avec étoile de vermeil.

Signé : Max Lejeune,
ministre des Armées.

Rethel (carte poste 1914-1918)

Marie-Françoise Morel

EURONAVAL 2012

Cohérence et polyvalence

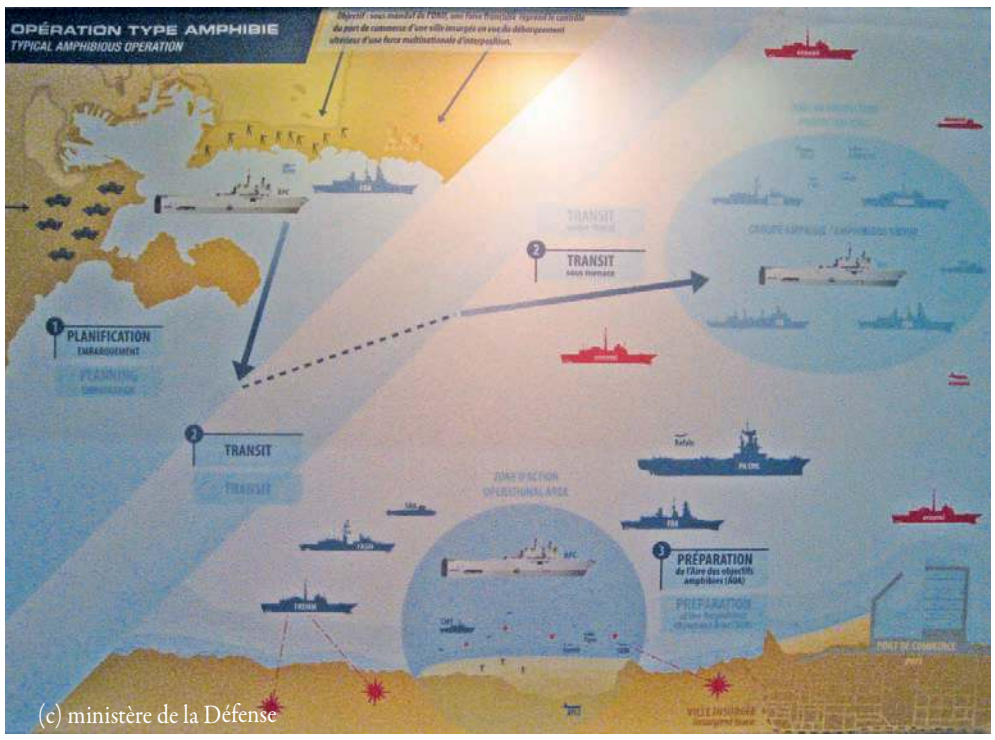

Opération type amphibie d'une force navale française entreprise sous mandat de l'ONU

Lutte contre la piraterie....p . 1 0

La menace sous-marine.....p . 1 2

Cybervulnérabilité.....p . 1 4

La France, 4ème exportateur d'armement.....p . 1 6

Dossier réalisé par Loïc Salmon Rédacteur en chef

Le 23ème salon Euronaval, qui s'est déroulé du 22 au 26 octobre au Bourget (banlieue parisienne), a enregistré 30.458 entrées de visiteurs professionnels de 115 pays. La moitié des 370 exposants est étrangère, avec une participation accrue de l'Allemagne, du Brésil, de la Grande-Bretagne et de la Russie et, pour la première fois, la présence de la Corée du Sud. Les bâtiments futurs, plus propres et moins consommateurs d'énergie, devront remplir les mêmes missions de souveraineté et de sécurité : projection de forces, défense du territoire, renseignement, prévention, formation des équipages, soutien logistique, évacuation et aide aux ressortissants, maintien de la paix et, nouveauté, maintien en condition opérationnelle. S'y ajoutent celles de l'action de l'Etat en mer : sécurité et sauvetage, sûreté maritime et portuaire, luttes contre les trafics illicites et l'immigration clandestine, surveillance et contrôle des pêches, préservation de l'environnement, mise en application des réglementations et du droit de la mer, hydrographie, océanographie et fonction garde-côtes. Les drones et les satellites sont devenus indispensables pour la navigation, les télécommunications et transmissions, la localisation, le positionnement, la surveillance, la détection et l'exploration. Jean-Marie Poimbœuf, président du Groupement des industries de constructions et activités navales, a souligné les nouveautés depuis Euronaval 2010, au cours d'une conférence de presse tenue le 24 septembre à Paris. Le fait maritime a accru son importance dans les énergies marines renouvelables et la recherche d'hydrocarbures dans les grandes profondeurs. Les risques ont augmenté : piraterie en mer, pollution due au transport et utilisation industrielle des ressources marines. La montée en puissance des pays émergents d'Asie et d'Amérique latine se répercute sur la compétition navale internationale, notamment en matière de sous-marins. La crise économique oblige les industriels à trouver des solutions technologiques. La France dispose de la seule filière navale européenne présente sur tous les créneaux : bâtiments de surface, aéronefs, sous-marins et systèmes. A titre de comparaison, l'avion de transport A 380 nécessite 100.000 composants et le sous-marin nucléaire lanceur d'engins… un million ! Pour la première fois, l'OTAN a participé à Euronaval. En effet, après le conflit en Afghanistan, les risques d'affrontements navals demeurent aux Proche et Moyen-Orient, en Afrique et en Asie.

DOSSIER

LUTTE CONTRE LA PIRATERIE

Nécessité d'une approche globale

La piraterie dans l'océan Indien ne peut être éradiquée par la seule action militaire en mer* (dossier piraterie N°303 mars 2011). *Son élimination par un traitement économique et social permettrait de lever le dispositif militaire de protection du trafic maritime. Cela repose sur trois piliers : un système de sécurisation du détroit de Bab el Mandeb ; son financement par un partenariat public/privé garantissant un contrôle institutionnel efficace ; une gouvernance publique/privée impliquant les Etats riverains, la communauté publique internationale et les organisations représentatives des usagers privés.

Tel est le projet présenté lors d'un séminaire organisé, à Paris le 16 juillet, par la Direction des affaires stratégiques du ministère de la Défense et la présidence chypriote du Conseil de l'Union européenne.

LES ENJEUX

Selon Jean-Claude Mallet, conseiller spécial du ministre de la Défense, la Corne de l'Afrique est, à terre, une zone de non-droit où sévissent la pauvreté et la violence armée, alors que la richesse se trouve en mer avec la pêche et surtout le trafic maritime : 18.000 navires marchands par an, dont un sur cinq est un porte-conteneurs. Les rançons, dont une partie pourrait être utilisée pour le financement du terrorisme, permettent d'alimenter une économie clandestine. Outre son action militaire et de sécurité, l'Union européenne (UE) a débloqué 2 Md€ en quatre ans pour des actions humanitaires en coopération avec les organisations régionales et l'ONU. Sa démarche globale lui permet de s'affirmer comme un acteur important à l'échelle internationale, face aux risques et menaces sur l'économie mondiale.

De son côté, Michel Miraillet, directeur chargé des affaires stratégiques au ministère de la Défense, a souligné que 430 attaques ont été déjouées sur 550 perpétrées en quatre ans. Toutefois, 200 marins étaient retenus en otage à la mi-2012. De plus, 90 % des pirates appréhendés sont relâchés, faute de coordination des systèmes judiciaires des Etats membres de l'UE. En outre, le recours aux organisations policières internationales Europol et Interpol est essentiel. Par ailleurs, le système sécuritaire mis en place, soutenu par des intérêts commerciaux, a créé un marché et a donc tout intérêt à ce que perdure une situation, où entrent aussi en jeu la compétition commerciale et la souveraineté des Etats. Enfin, le développement économique de la Corne de l'Afrique permettra d'assécher la main d'œuvre de la piraterie, nébuleuse aux ramifications mafieuses.

LES EFFETS

Le vice-amiral Philippe Coindreau, ancien commandant tactique de l'opération « Atalante » de l'UE (EU Navfor) a indiqué que 140 navires ont bénéficié

Le coût de la piraterie

L'organisation américaine Oceans Beyond Piracy a évalué le coût total de la piraterie en océan Indien à 6,9 Md$ en 2011, ainsi répartis : accroissement de la vitesse des navires de commerce, 2,71 Md$; coûts militaires, 1,27 Md$; équipements et sociétés privées de sécurité embarquées, 1,16Md$; déroutement des navires, 681M$; assurances, 635 M$; primes de risques aux équipages, 195 M$; rançons, 160 M$; frais de justice et de maintien en détention des pirates, 16,4 M$; organisations de lutte contre la piraterie, 21,3 M$. La part du secteur public se monte à 1,3Md$ et celle du secteur privé à 5,6 Md$.

d'une escorte directe ou partielle et qu'une aide alimentaire de 800.000 t a été distribuée à plusieurs endroits de la côte somalienne entre décembre 2008 et juillet 2012. L'EU Navfor a la capacité d'intervenir le long de la côte sur les dépôts des pirates similaires d'un camp à l'autre. Leur logistique, caractéristique d'une filière, est maîtrisée. Par ailleurs, les activités de pêche dans les eaux somaliennes, très poissonneuses, repartent en accord avec les autorités locales et sont signalées à l'EU Navfor. Dans l'ensemble, la menace semble endiguée par la présence d'une vingtaine de Marines militaires sur zone sous l'égide de l'UE, de l'OTAN ou des Etats-Unis ou agissant en coordination (Russie, Chine, Inde, Japon et Corée du Sud). Celles-ci dérangent les pirates qui doivent modifier leurs plans d'action et augmenter les montants des rançons pour compenser leurs pertes. L'amiral Coindreau recommande de coordonner leurs actions avec celles des capacités régionales, dont la montée en puissance devrait être accompagnée par des investissements à long terme de la communauté internationale. Les Marines étrangères devront maintenir leur effort tant que ces capacités régionales ne seront pas au rendez-vous. Or, elles voient leurs budgets diminuer et doivent réduire leurs effectifs.

LES ACTIONS FUTURES

Les opérationnels comptent sur les industriels pour leur fournir les moyens de surveillance et d'action. Pour Philippe Bohn, directeur du développement chez EADS, il s'agit d'abord de comprendre l'expression du besoin et sa problématique afin que l'outil soit le plus précis possible. Bernard Planchais, directeur général délégué de DCNS, s'est interrogé sur les moyens de sécuriser une zone aussi vaste que le golfe d'Aden où, d'après un amiral européen, il faudrait 100 navires alors qu'il n'y en a que 25... contre 1.500 pirates à l'œuvre ! Cela nécessite une approche innovante et des moyens de traiter une situation de menace homéopathique caractérisée par son intensité et sa dilution. Selon Marko Herman, vice-président senior pour la recherche et les technologies chez Thales, ces moyens consistent en des radars à longue portée et des caméras infrarouges à 360° de champ, tous intégrés à des systèmes de traitement d'information, sans oublier les formations spécifiques aux forces des pays riverains. En 2013, DCNS et Thales vont lancer un bâtiment démonstrateur, équipé des différentes techniques de dissuasion et de protection destinées aux navires marchands.

Enfin, l'amiral Jacques Lanxade, ancien chef d'Etat-major des armées et ambassadeur de France, a été nommé le 17 juillet à la tête d'une mission de préparation d'une feuille de route à 30 mois pour lancer des projets pilotes. L'objectif final est de remettre ces dispositifs aux Etats riverains, quand ils seront capables de sécuriser leurs zones maritimes littorales et économiques exclusives. Le plein exercice du droit public de la liberté des mers sera alors restauré.

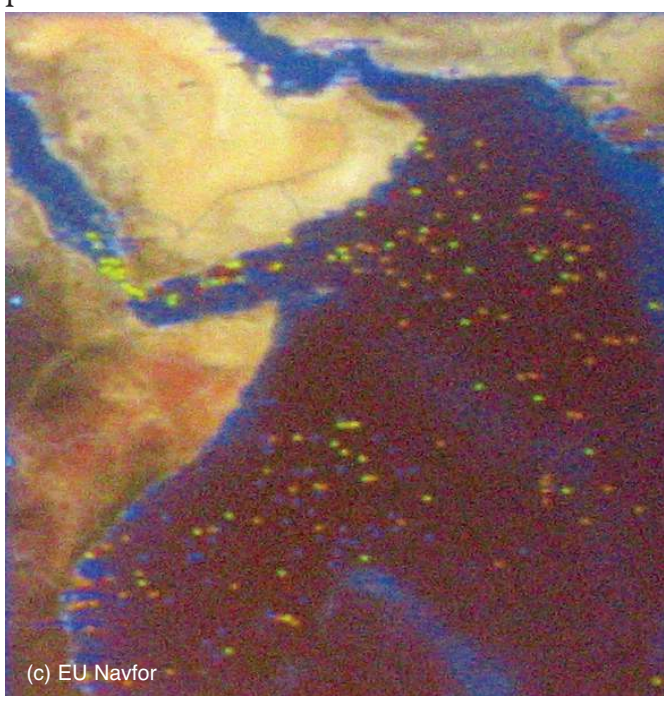

Depuis le déclenchement de l'opération navale européenne «Atalante» en décembre 2008, la menace exercée par la piraterie maritime en océan Indien s'est étendue jusqu'en Inde à l'est et au Mozambique au sud.

DOSSIER

La menace sous-marine

Asie du Sud-Est, carrefour stratégique

Le détroit de Malacca, au centre de l'Asie du Sud-Est parsemée de nombreuses îles, est d'une importance vitale pour l'économie mondiale. Chaque année, 70.000 navires marchands le franchissent pour acheminer du fer (50% des flux mondiaux, du pétrole et des produits raffinés (20%), du gaz (22%) et des conteneurs (41 % des flux interocéaniques). Cette région est le lieu de passage entre les pays riverains des océans Indien et Pacifique, où la France compte en tout plus de 500.000 ressortissants. Depuis 2000, tous les pays riverains veulent créer, développer et maintenir une force sous-marine (encadré). En effet, grâce à sa discrétion, le sous-marin constitue une menace cachée, allant de la recherche de renseignements au déni d'accès à un port ou un détroit.

La lutte anti-sous-marine en Asie du Sud-Est a fait l'objet d'un colloque organisé, le 28 juin à Paris, par le Centre d'études supérieures de la marine (CESM). Y ont participé : le vice-amiral Jean-Louis Vichot, directeur du CESM ; le vice-amiral Bruno Paulmier, président de la Commission permanente des programmes et essais ; Alice Grandserre, chargée d'études au CESM ; Paul Touret, directeur de l'ISEMAR ; William Murray, professeur à l'Ecole de guerre navale américaine ; Emmanuel Puig, responsable de l'observatoire stratégique de la Chine pour la Direction des affaires stratégiques du ministère de la Défense ; Alexandre Sheldon-Duplaix du Service historique de la défense ; le lieutenant de vaisseau Anne-Isabelle Vichot, état-major de la Marine (environnement) ; le capitaine de vaisseau Sébastien Maloingne (Force océanique stratégique) ; le capitaine de vaisseau Gwendal Le Moigne (luttes sous la mer, surface et aéro); le capitaine de frégate Fabrice Risani (aviation navale, patrouille maritime; Stéphane Jespers (Direction générale de l'armement, systèmes navals de combat).

LES RISQUES

L'Asie du Sud-Est constitue une zone à risques : piraterie (détroit de Malacca), terrorisme d'inspiration religieuse (Indonésie et Philippines) et contentieux territoriaux, en raison des ressources halieutiques (Chine/Philippines) ou de réserves de pétrole et de gaz (Chine/Viêt Nam). S'y ajoutent les fortes tensions liées au contrôle des espaces et des détroits entre les océans Indien et Pacifique, car 90 % des flux commerciaux de la Chine s'effectuent par mer. Les Etats riverains ont augmenté de 50 % leurs budgets militaires entre 2001 et 2011. La Chine construit des sous-marins nucléaires d'attaque et les autres pays achètent des submersibles à propulsion diesel-électrique. Les Etats-Unis, qui ont recentré leur dispositif en Asie-Pacifique (Singapour et Australie), ne sont pas prêts à une guerre dans cette région. Même si un

Les forces sous-marines en présence

La Chine dispose d'un sous-marin expérimental pour le lancement de missiles balistiques, mais n'a pas la capacité de seconde frappe nucléaire. Elle a construit une base pour ses sous-marins nucléaires lanceurs d'engins (SNLE) et nucléaires d'attaque (SNA) dans l'île de Haïnan. Sa flotte du Nord compte 3 SNLE, 5 SNA et 18 sous-marins classiques. Celle de l'Est se monte à 20 unités classiques et celle du Sud à 19, dont peut-être 1 SNLE et 2 SNA. Les Etats-Unis disposent de 9 SNA à Guam. L'Australie déploie 12 sous-marins classiques, le Japon 20, Singapour 5, Taïwan 4, la Malaisie 2 Scorpène français, l'Indonésie 2, le Viêt Nam 2 sous-marins de poche et, à terme, 6 unités classiques russes Kilo. La Thaïlande va acheter des sous-marins d'occasion.

conflit armé semble improbable à court terme, le risque d'escalade militaire apparaîtra d'ici une quinzaine d'années, quand la Marine chinoise aura acquis les moyens de ses ambitions. En effet, un effort particulier est porté sur les technologies de lutte anti-sous-marine (ASM) ainsi que sur les détections radar et sonar et sur l'ensemble opérationnel des systèmes informatisés de commandement, contrôle, communications, renseignement militaire et reconnaissance. La base industrielle de technologie et de défense chinoise est répartie dans huit secteurs industriels (chantiers navals, acoustique, drones, hélicoptères et bureaux d'études électroniques), universités civiles (systèmes de détection) et centres de recherche militaire (systèmes d'armes). La capacité chinoise de lutte ASM devrait être crédible à moyen terme face aux puissances régionales, mais resterait très inférieure aux capacités russe et américaine. Par ailleurs, le risque des mines est sérieux, car la Chine veut interdire les exercices militaires étrangers dans sa zone économique exclusive, notamment là où des fonds de 1.500-2.000 m à l'ouest et au sud en direction du Pacifique sont propices aux longues patrouilles de sous-marins nucléaires lanceurs d'engins. La flotte de surface chinoise protège leurs zones de patrouille au nord des îles de Haïnan et Paracels, que surveillent des bâtiments américains et australiens.

LES MOYENS

La lutte ASM nécessite une solide connaissance de l'environnement océanographique et des moyens utilisés en coordination : sous-marins, bâtiments de surface, avions de patrouille maritime et équipements de détection. Les eaux d'Asie du Sud-Est connaissent de forts courants, cyclones et moussons. Elles sont transparentes : un objet blanc est visible à 30 m de profondeur et un sous-marin peut être repéré du ciel par la bioluminescence du plancton autour de lui. Quoique peu discrets sur le plan acoustique, les sous-marins des pays riverains tirent profit des bruits ambiants (biologique, trafic maritime, pêche, activités sismiques). Très fréquents dans les fonds de 30 à 200 m, leur emploi exige un savoir-faire particulier, long et difficile. En cas de crise, les frégates ASM doivent reconfigurer leurs tactiques en permanence et utiliser des sonar de détection passive par petits fonds, puis active au-delà, pour forcer un sous-marin immobile à se déplacer. Peu de Marines, dont celle de la France, savent le faire. L'avion de patrouille maritime ATL2, capable de rester jusqu'à 8 heures sur zone, détecte par effet de surprise (radars, moyens infrarouges la nuit et bouées acoustiques passives), localise, piste et harcèle. Il travaille en complément des frégates ASM, de leurs hélicoptères et d'un sous-marin ami sur zone. Mais, il est vulnérable aux missiles sol/air à très courte portée. A terme, le blocus ou la protection en eaux peu profondes sera également assuré par de petits robots sous-marins, mis au point aux Etats-Unis et équipés de détecteurs d'anomalies magnétiques : le son est transformé en onde optique puis transféré par fibre optique ! La protection ASM des eaux profondes dépendra alors de bâtiments de surface à sonar actif à large bande, de bouées acoustiques actives et de sous-marins remorquant de longues antennes de senseurs optiques.

DOSSIER

Cybervulnérabilité en mer

Sécuriser les flux d'informations

Pour remplir leur mission d'informer en permanence la chaîne décisionnaire jusqu'au plus haut niveau politique, les bâtiments à la mer doivent disposer de moyens de communications sécurisés avec la terre, quelles que soient les circonstances géographiques, météorologiques et militaires. Or, les systèmes informatiques embarqués peuvent être attaqués. Sur les plans civil et militaire, les mesures de défense sont élaborées aux niveaux national* (dossier cyberdéfense N°304 juin 2011)*, européen* (encadré) *et de l'OTAN. Enfin, les équipages sont sensibilisés tout au long de leur carrière aux menaces de cyberattaques, en évolution continuelle.

L'enseigne de vaisseau de 1ère classe Eric Gaudefroy, adjoint au coordonnateur de la sécurité des systèmes d'information pour la Marine, a présenté la cybervulnérabilité en mer au cours d'une conférence organisée, le 5 mars à Paris, par l'Association des auditeurs jeunes de l'Institut des hautes études de défense nationale.

Le concept de **conflit « réseau centré »** implique la maîtrise de la fiabilité, des flux et de l'actualité de l'information au sein de réseaux interopérables. Avec la numérisation de l'espace de bataille, tout bâtiment à la mer se trouve connecté à des réseaux divers : communications internes, pour son fonctionnement, et externes au sein d'un dispositif naval, dont certains systèmes sont anciens, et avec la terre. Dans les processus opérationnels, les systèmes d'information constituent un multiplicateur de forces et un outil de la souveraineté. Toute information a une durée de vie limitée et doit être exploitable jusqu'au niveau qui en a besoin, en vue de participer à la prise de décision. Il existe quatre niveaux d'informations de défense/sécurité avec un temps correspondant. Le plus bas, indépendant du temps, est pérenne et repose sur le renseignement de documentation. Le deuxième, opérationnel, à savoir la coordination des forces, se compte en minutes. Le troisième, tactique, se compte en secondes : conduite de l'action navale elle-même, accostage, ravitaillement à la mer ou action de l'Etat en mer. Enfin, le plus élevé, en temps réel, concerne les dysfonctionnements du bâtiment et leurs conséquences : incendie, collision, capacités de remplir la mission et usage des armes. L'information en temps réel nécessite une grande précision de l'outil et la capacité à gérer des flux d'informations croissants. L'information la plus « sensible » est protégée par des moyens de cryptographie, qui en assurent la confidentialité lors de son transit « dans les tuyaux ». Au sein d'un dispositif naval, une information de sûreté nautique n'a plus d'intérêt si elle arrive trop tard. Enfin, l'information dite de souveraineté doit arriver le plus vite possible et être traitée par des correspondants de confiance, à savoir uniquement

Les missions de l'ENISA

L'Agence européenne chargée de la sécurité des réseaux et de l'information (ENISA) a pour mission d'assurer un niveau élevé de sécurité des réseaux et de l'information : ordinateurs, téléphones portables, banques et internet. Elle intervient en tant qu'expert en matière de sécurité des réseaux et de l'information auprès des autorités nationales et des institutions européennes. Elle favorise l'échange de meilleures pratiques. Elle facilite les contacts entre les institutions nationales et européennes et les entreprises. Enfin, en collaboration avec les instances nationales et les institutions européennes, l'ENISA s'emploie à développer une culture de la sécurité des réseaux d'information dans toute l'Union européenne..

ceux qui ont besoin de la connaître. **Le bâtiment**, plateforme en mouvement éloignée du port-base, a besoin de compétences variées pour rester opérationnel en permanence et en toutes circonstances. Il dispose de peu de ressources humaines et de pièces de rechange à bord. La bande passante de transmission des informations, qui le concernent, est limitée. Ses systèmes d'information et de commandement touchent à la logistique, aux contraintes des opérations et au fonctionnement du bord (propulsion, conduite du navire, navigation, soutien et servitudes). La mise à niveau permanente de leur sécurité permet de maintenir une cohérence entre le fonctionnement du bâtiment et sa mission, qu'il doit remplir jusqu'au bout. A cet effet, il existe un système de télégestion à grande échelle, dénommé SCADA, qui traite en temps réel un grand nombre de télémesures et contrôle à distance des installations techniques : systèmes portuaires, gestion de la plateforme navale et système de mission. Enfin, une réflexion est entreprise avec les industriels pour allier robustesse et résilience, y compris sur les systèmes des bâtiments en service depuis vingt ans.

CONTRER LES RISQUES

Pour agir en toute liberté au nom de la souveraineté nationale, il faut disposer de systèmes informatiques fiables dont la confidentialité est sécurisée. La vision stratégique de la **cyberdéfense** commence dès la conception d'un système, dont l'industriel doit assurer la cohérence dans la durée en tenant compte de l'évolution de la menace. Par contrat, il doit intégrer au processus savoir faire, adaptation aux besoins opérationnels et robustesse. Celle-ci implique une analyse des risques, leur anticipation et le maintien en condition de sécurité. Les réseaux pouvant être interceptés, il faut : en connaître les interconnexions pour que les réseaux dignes de confiance ne soient pas menacés par d'autres ; assurer la protection du contenu des messages lors des échanges et du stockage. L'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information donne son agrément aux produits achetés à l'étranger et impose des règles protectrices à ceux fabriqués en France et vendus à l'exportation. L'utilisateur doit avoir l'assurance que le produit correspond à ce qu'il en attend. « *Intégrer la sécurité coûte dix fois moins cher à la conception que de le faire a posteriori* », précise l'enseigne de vaisseau Gaudefroy. Par ailleurs, le commandant d'un bâtiment doit pouvoir compter sur un **équipage** compétent en matière de sécurité et de systèmes, qu'il doit entretenir et maintenir en capacité d'action. Une organisation claire et connue de tous implique de rendre compte immédiatement en cas de d'anomalie, accidentelle ou malveillante. La défense porte sur le formatage des procédures et l'entraînement de l'équipage. Les systèmes doivent être redondants et capables de fonctionner en mode dégradé. Enfin, au sein d'une coalition, un climat de confiance est maintenu entre bâtiments alliés qui doivent travailler de concert, tout en protégeant les aspects régaliens de leurs missions respectives.

Tout bâtiment, ici la frégate européenne multimissions (FREMM) Aquitaine, *se trouve à la croisée des océans et du cyberespace, tous deux d'importance stratégique.*

DOSSIER

EXPORTATIONS 2011

Maintien de la 4ème place mondiale

Les prises de commandes (contrats signés et premiers acomptes versés) d'entreprises françaises d'armement ont atteint 6,5 Md€ en 2011 contre 5,12 Md€ l'année précédente. Les gros contrats ont porté sur la rénovation des Mirage 2000 indiens et la vente de deux bâtiments de projection et de commandement à la Russie. La base industrielle et technologique de défense de la France réalise chaque année environ 16 Md€ de chiffre d'affaires. Outre les grands groupes d'armement, 300 à 350 petites et moyennes entreprises en font partie ainsi que 4.000 sous-traitants.

Le contrôle rigoureux des exportations d'armement se conforme aux engagements internationaux de la France et prend en compte les situations de conflit et les risques d'atteintes graves aux droits de l'Homme. Ainsi, l'autorisation d'exportation est refusée vers les pays en conflit ouvert. Toutefois, la France peut accepter de fournir, ponctuellement, des matériels participant aux efforts de rétablissement de la souveraineté aux pays engagés dans la voie d'une sortie de crise. Toute fourniture de matériels susceptibles de concourir à la répression interne des populations est refusée. Dans le cadre de la réforme du système de contrôle, deux projets de loi seront présentés au Parlement d'ici à la fin 2012 : l'un sur la violation des embargos avec renforcement du caractère dissuasif de la répression pénale et l'autre sur un régime d'autorisation préalable des opérations d'intermédiation ou d'achat pour revendre. Les ministères des Affaires étrangères et de la Défense assurent la participation aux mécanismes d'échanges d'information liés aux transferts d'armement ainsi que la représentation nationale dans ce domaine au sein de l'Union européenne, de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe et enfin de l'ONU, dont l'article 51 de la Charte reconnaît à tout Etat membre le droit de légitime défense, individuelle ou collective. Entre 2007 et 2011, la répartition géographique des prises de commandes à l'exportation est la suivante : Proche et Moyen-Orient, 25,4 % ; Amériques, 26,67 % ; Asie, 20,6 % ; Europe, 17,3 % ; Afrique, 6,4 %. Sur la période 2006-2011, l'Institut international de recherche de Stockholm sur la paix estime que le marché mondial de l'armement est partagé entre les Etats-Unis avec plus de 40 % de parts de marché, la Russie (14 %), la Grande-Bretagne (11 %), la France (8,5 %) et Israël (5 %).

Responsabilité et rigueur

Pour la première fois, le rapport annuel sur les exportations d'armement a été présenté aux membres des commissions parlementaires chargées de la Défense et des Affaires étrangères par le ministre de la Défense, Jean-Yves Le Drian, le 22 novembre. La France, dit-il, doit disposer d'une base industrielle et technologique solide, nécessaire pour garantir son autonomie stratégique et la crédibilité de ses armées. L'industrie de Défense emploie 165.000 personnes, dont 20.000 très qualifiées dans la recherche et le développement. La compétitivité à l'exportation repose, notamment, sur les milliers de petites et moyennes entreprises, sources d'innovation. Le ministre a annoncé un plan en leur faveur pour leur faciliter l'accès aux appels d'offre et leur apporter un soutien à l'export. Ensuite, outre les aspects technique et commercial, la vente d'armements français à un Etat étranger doit servir aux grands intérêts nationaux en matière de sécurité. *«Le développement de partenariats, au-delà de leur dimension économique et technologique, doit correspondre à une vision claire des grandes régions du monde, où nous souhaitons être présents, qui passe aussi par une analyse précise des enjeux de sécurité et des équilibres régionaux»*. Enfin, les outils de contrôle et de suivi des exportations seront renforcés dans un souci de transparence.

Les commandos de chasse en Algérie (1959-1962)

Le général Challe qui succéda à la fin de 1958 au général Salan, comme commandant en chef en Algérie, avait été favorablement impressionné par les résultats obtenus en Indochine par les commandos mixtes aéroportés (voir revue N°309 Septembre 2012 p.17-18). *Ces unités, qui relevaient des services spéciaux, opéraient sur les arrières de l'ennemi, notamment en zone montagneuse.*

Les commandos mixtes aéroportés, encadrés par quelques gradés européens, étaient composés de Vietnamiens. La condition même de leur succès avait été d'évoluer au milieu de la population « comme des poissons dans l'eau » et de retourner les méthodes de leurs adversaires à l'avantage de l'armée française.

Les héritiers

Cette expérience, selon le général Challe, pouvait et devait se renouveler en Algérie, sur une échelle beaucoup plus grande. Le nouveau commandant en chef décida donc, dès le début de l'année 1959, de créer un état permanent d'insécurité dans les zones habituelles de refuge des fellaghas, tout en menant d'ouest en est les opérations du « Plan Challe ». Après quelques expériences, les commandos de chasse furent institués.

Le mode d'action de ces nouvelles unités était d'une grande souplesse et le volume même de chaque commando, très variable d'un régiment à l'autre, était laissé à l'initiative du commandement. Certains commandos, comme le Commando Georges, étaient composés essentiellement de musulmans (ralliés de l'Armée de libération nationale, Harkis). A contrario le Commando Cobra était essentiellement composé d'Européens (Métropolitains et Pieds-Noirs).

Têtes chercheuses

Le mode d'action des commandos de chasse faisaient d'eux des « têtes chercheuses ». Chaque commando «collait» à l'adversaire afin de contrecarrer l'insécurité, que ceux-ci engendraient dans les campagnes et les douars, notamment la nuit. Sa mission était de les localiser, si possible, de les fixer, éventuellement de les détruire et en dernier recours de faire intervenir les renforts du secteur où de la réserve générale. Les commandos de chasse menaient leurs opérations selon un style particulier. Des éléments légers d'observation (« les choufs ») se mettaient en place de nuit, tendaient des embuscades sur les itinéraires habituels de l'adversaire ou effectuaient de rapides coups de main sur des objectifs bien repérés, par exemple des caches. Ils avaient l'ordre de n'engager le combat que contre un adversaire à leur portée et pouvaient, le cas échéant, déclencher rapidement l'intervention de l'artillerie ou de l'aviation. Enfin, l'appel à des renforts héliportés était monnaie courante. Leurs caractéristiques essentielles étaient : rusticité, plasticité, et adaptation au terrain et à l'adversaire. Ils pouvaient être chargés de missions

Une équipe du commando de chasse du 4ème Régiment de Zouaves en opération à M'sila.

de surveillance d'une certaine durée et connaissaient particulièrement bien leur zone d'action.

Mal aimés et jalousés

Les instructions du général Challe provoquèrent l'enthousiasme de certains commandants de quartier et l'incompréhension d'autres. Elles dérangeaient des habitudes prises depuis déjà plusieurs années. En effet les commandos de chasse constituaient un « écrémage » des meilleurs éléments, notamment sur le plan des cadres. Il fallait à leur tête des chefs jeunes, énergiques, robustes, enthousiastes et bons manœuvriers. Comme l'écrivait Le général Jacquin à propos de cette expérience et de la crise des cadres : « *Ce n'était pas une tâche facile dans une armée de Terre où la moyenne d'âge des capitaines était de quarante-cinq ans et celle des lieutenants de trente-sept ans !* ». Il était nécessaire de trouver non seulement des chefs, mais aussi des hommes. Tous ceux des commandos de chasse devaient être volontaires et les chefs d'unité, notamment les commandants de compagnie, n'aimaient guère voir partir leurs meilleurs soldats pour le commando du régiment. Malgré les risques indéniables que comportait ce mode d'action, l'attrait d'une vie rude et l'intérêt de la mission provoquèrent de nombreuses vocations. De nombreux appelés trouvèrent dans « les bérets noirs » une ambiance de liberté et de camaraderie qu'ils n'avaient jusqu'alors jamais rencontrée en Algérie. Ces jeunes Européens trouvèrent dans les commandos de chasse des frères d'armes musulmans, qu'ils soient harkis ou ralliés, particulièrement aguerris et combatifs. Beaucoup avaient déjà lutté auparavant dans les rangs de l'Armée de libération nationale et connaissaient parfaitement le terrain qu'ils avaient à parcourir et les méthodes de combats et ruses de l'adversaire.

Dès leur création, les commandos de chasse furent souvent jalousés. Le général Jacquin disait : « *Challe dût déployer beaucoup d'énergie pour faire exécuter ses directives. Il se heurta à des résistances nées d'habitudes routinières : chacun s'était installé dans sa guerre…A beaucoup d'échelons, on considérait les commandos de chasse comme une marotte, une mode qui passerait…Et pourtant, partout où le commandement joua le jeu avec discipline et conviction, les résultats furent remarquables.* »

La peur avait changé de camp : les chasseurs étaient devenus chassés.

Bertrand Rouvillois,
docteur en Histoire,
membre de l'ANCGVM

«Commandos de chasse»

Vivant comme des hors-la-loi, les commandos de chasse constituaient les unités opérationnelles de renseignement des troupes de choc en Algérie. En août 1960, l'Armée de libération nationale n'est plus en mesure de gagner militairement. En cherchant à s'adapter à la nouvelle donne, moins favorable, elle se dilue sur le terrain, refuse l'affrontement et s'impose à la population par la menace et la propagande pour lui extorquer des fonds et asseoir sa légitimité. Pour traquer et détruire les derniers groupes de rebelles qui sévissent encore, les commandos de chasse, formés à l'Ecole de contre-guerilla de Philippeville, exploitent les moindres faiblesses de l'adversaire. En 1961, ils ont définitivement acquis la maîtrise du djebel algérien, contibuant au succès du Plan Challe. Pierre Cerutti, qui en a fait partie, les fait revivre dans l'ouvrage «Commandos de chasse», rédigé avec Jean-Christophe Damaisin d'Arès.

Le Commando de chasse 49 en Algérie

Jean Baudrat, brigadier-chef à l'époque, témoigne d'un fait d'armes qui a eu lieu pendant son affectation dans le commando de chasse de son régiment en 1960 : l'opération « Roméo » dans le Djebel el-Gaada (Atlas saharien). Sa section était partie depuis plusieurs jours en hélicoptère.

« Un Piper (avion de reconnaissance de l'Aviation légère de l'armée de Terre) *nous demande l'identité d'un régiment en « crapahut »* (marche en terrain de combat), *à contre sens. Renseignements pris par radio : inconnu. Ce sont donc des « fells »* (rebelles). *Aussitôt, c'est le branle-bas de combat. Les légionnaires partent en courant, pour les pousser par derrière, et nous, en avant par-devant. L'aviation est alertée. Le Piper reçoit des balles et s'en retourne. Les T.6* (avions d'appui feu de l'armée de l'Air) *arrivent. Les fells ont pris un oued et se cachent sous les avancées des falaises. Les T.6. tirent si près que des hommes de notre camp sont blessés. Des hélicoptères, escortés par deux « bananes »* (hélicoptères à deux rotors) *équipées de canons, arrivent et balancent des fûts de phosphore. Certains d'entre nous ont été éclaboussés. Toute la nuit, nous avons vidé nos gourdes pour leur poser des linges humides, nos chemises par exemple, car nous sommes restés une nuit entière pour ramener les blessés. Tout à coup, nous apercevons des fells devant nous : ils sont dix, vingt ou trente. Pendant presque trente minutes, c'est l'enfer des deux côtés et des cris de toutes parts. Nous avons des blessés, heureusement légers. Enfin, survient le cessez-le-feu que tous hurlaient. Il a fallu aller au résultat avec les fusils-mitrailleurs en batterie. Culasse à l'arrière, tous les grenadiers-voltigeurs avancent doucement sur la même ligne. Soudain, l'un de nos camarades s'écroule : les fells sont cachés dans les hautes herbes. Lorsque l'un de nous voit les herbes bouger ou entend du bruit, il tire dans cette direction et tous l'imitent. Puis, soudain, devant moi, un bruit d'arme, un cliquetis, je tire, imité par mes camarades. C'est un fell armé d'une mitrailleuse allemande « M.G. ». Lorsque j'arrive à ses pieds, mon corps tremble. A ce moment, survient le brigadier Allochon qui saisit la mitrailleuse. Je l'arrête aussitôt en voyant le chapelet de cartouches. L'une d'elles est engagée dans le canon. Grâce à ma bonne étoile, je l'ai vue le premier. Sinon, je serais mort et d'autres camarades également. Ce jour-là, j'ai compris que nous avons eu de la chance ! Nous avons récupéré les armes abandonnées par les fells. Les blessés les plus graves ont été évacués par hélicoptère pendant la nuit. Nous avons déploré quelques blessés et une quinzaine de morts en face. Durant la nuit, nous avons eu des désertions de notre côté. Il en était toujours ainsi lorsque nous « accrochions » tard dans la soirée. Sachant que des fells étaient dans le coin, les déserteurs partaient les retrouver avec leur armement.*

Cette opération m'a valu une citation à l'ordre de la brigade. Mais, la palme a été attribuée au lieutenant « ayant récupéré une M.G ». Plusieurs mois plus tard, j'ai été décoré par le général Gambiez. Ensuite, j'ai dû partir sept fois en embuscade de nuit par ordre du lieutenant Riondel … pour n'avoir pas présenté les armes en rentrant dans le rang ! »

Jean Baudrat, *président de la section des Deux-Sèvres*

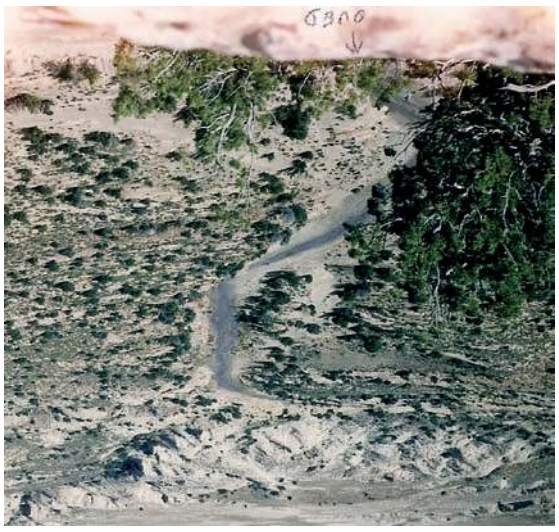

DANS LES LIVRES

SNIPERS FRANÇAIS

par Daniel Casanova

Les éditions E-T-A-I ont publié un ouvrage sur l'histoire, les armes et les techniques des tireurs d'élite (« snipers » en anglais).

Richard Cœur de Lion (1157-1199) et Jeanne d'Arc (1412-1431) ont été blessés par un carreau d'arbalète et le chevalier Bayard (1476-1524) par un tir d'arquebuse. La capacité de neutraliser le chef adverse, pour démoraliser ses troupes, donne, depuis longtemps, à l'arme de précision une importance telle que toutes les armées, régulières ou non, se sont dotées de tireurs d'élite. Ainsi, le taliban afghan des années 2000 vise un chef de section (de la coalition internationale) pour la désorganiser, puis le radio pour l'empêcher de prévenir les secours et guider un appui aérien et enfin le sniper, considéré comme le soldat plus dangereux. En cinq siècles, le fusil de précision a connu des améliorations techniques spectaculaires (automatisme, canon rayé, cartouche, lunette de visée). Aujourd'hui, l'armée de Terre française utilise deux types de snipers : le tireur de précision qui appuie le groupe de combat d'infanterie au même titre que les mitrailleuses et les lance-grenades, mais sans dommage collatéraux ; le tireur d'élite avec sa tenue de camouflage sophistiquée et son fusil d'assaut PGM Hécate II (calibre 12,7 mm !), qui opère en équipe. Bientôt les fantassins français seront tous équipés du système Félin, qui comprend une arme avec lunette à vision thermique pour le tir de nuit et un ordinateur délivrant des informations tactiques. La Marine a créé des cellules spécialisées de quatre hommes au sein du commando de Montfort pour le renseignement sur les mouvements de l'ennemi : l'observateur qui détermine les paramètres météorologiques ; le coordinateur pour les liaisons radio et la synchronisation du tir ; deux tireurs d'élite longue distance. Les commandos de Marine pratiquent aussi le tir à partir d'hélicoptères embarqués sur les bâtiments. L'armée de l'Air utilise ses commandos en protection lors d'un sauvetage de pilotes tombés en territoire hostile. Les commandos parachutistes de l'Air participent aux mesures actives de sûreté aérienne à bord d'hélicoptères légers pour intercepter un aéronef lent (avion de tourisme, hélicoptère, ULM ou deltaplane) se dirigeant vers une zone interdite. Le Commandement des opérations spéciales fait souvent appel aux commandos de Marine et de l'Air. La gendarmerie (GIGN) et la police (RAID) disposent de leurs propres snipers, dont la mission n'est pas d'éliminer la cible humaine, mais de la « neutraliser » et sur des distances plus courtes, d'où l'importance de la négociation, longue et laborieuse. Abondamment illustré, « Snipers français » donne force détails techniques et historiques sur le tir de précision du Moyen-Age à nos jours, en France et à l'étranger. Et demain ? Déjà, l'armée américaine expérimente, en Afghanistan, le fusil XM 25, qui identifie et tue des adversaires cachés derrière des obstacles. Enfin, des études sont en cours pour repérer un sniper... avant son premier tir !

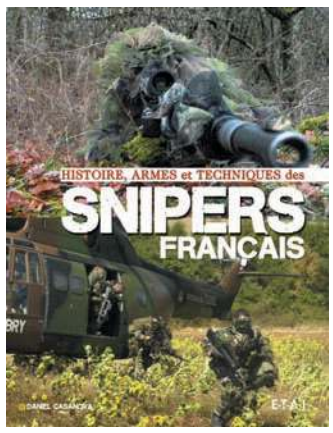

Loïc Salmon

Editions E-T-A-I
160 pages/35,50 €

DANS LES LIVRES

LA MARINE FRANÇAISE SUR LES MERS DU MONDE 1860-1939

par Jean de Préneuf et Philippe Vial

Les éditions Gallimard et la Direction de la mémoire, du patrimoine et des archives (DPMA) se sont associées pour raconter l'histoire de la Marine, à l'époque de ses grandes mutations technique et humaine. La machine à vapeur et l'hélice permettent de s'affranchir des aléas du vent et des courants. Les obus explosifs remplacent les boulets. Les navires sont cuirassés pour résister aux coups ennemis et compartimentés pour continuer le combat après avoir été touchés. Les canons gagnent en précision et cadence de tir. Leur portée passe de 6 km en 1905 à 40 km dans les années 1930. Les mines et torpilles apparaissent au milieu du XIXème siècle et les grenades sous-marines et bombes pendant la première guerre mondiale. Les sous-marins, mis au point au tournant du siècle, font des ravages pendant le conflit. Pour les repérer et régler les tirs d'artillerie, la Marine va utiliser dirigeables et avions. En 1918, elle compte 1.264 avions, 37 dirigeables et 200 ballons captifs. Les hydravions, catapultés des bâtiments, servent d'éclaireurs à l'escadre. Ces bouleversements technologiques se répercutent sur les équipages, qui se professionnalisent. Les futurs marins, quel que soit leur statut, grade ou métier, doivent d'abord être aptes physiquement au service à la mer. Ils entrent plus tard dans la Marine que du temps des voiliers, ont un niveau scolaire plus élevé et accroissent leur spécialisation technique. En mer, les hommes, de plus en plus nombreux et éloignés de la métropole, doivent apprendre à vivre, travailler et combattre dans un espace restreint, confiné et cloisonné. Par ailleurs, la révolution industrielle sur mer correspond à une intense activité opérationnelle. La Marine est le fer de lance d'une politique extérieure ambitieuse sous le Second Empire, avec les campagnes de Crimée, du Mexique, du Sénégal, de la Cochinchine et du Levant. Les bâtiments bombardent les côtes et les fusiliers marins se battent à terre. Sous la Troisième République, la Marine est associée à l'expansion coloniale (Tunisie, Tonkin et Maroc). Elle participe à la gestion de la crise des Boxers en Chine (1899-1901). Les escales dans les ports français sont l'occasion de rencontres avec les « civils » et surtout les femmes...interdites à bord ! Sur le plan juridique, un bâtiment est une parcelle du territoire national. En conséquence, les visites de bâtiments à l'étranger exercent une véritable diplomatie navale selon un protocole international précis. En outre, lors de leur voyage autour du monde d'un an à l'époque, les élèves-officiers de l'Ecole Navale doivent décrire les contrées visitées en vue des rapports de fin de mission, sources majeures du renseignement naval. Enfin, les photographies ont remplacé croquis et dessins. L'ouvrage en publie 150, toutes d'époque, provenant du Service historique de la défense et aussi de collections privées. Pendant cette période (1860-1939) où ils devaient explorer, conquérir, combattre, négocier et s'interposer au nom de la France, les marins rêvaient... et font encore rêver !

Loïc Salmon

Editons Gallimard/DMPA
160 pages/35€

DANS LES LIVRES

1914-1918

Courrier de guerre

Les éditions de La Martinière et la Fondation d'entreprise La Poste ont publié un témoignage à deux voix sur la Grande Guerre. Il s'agit de la correspondance de deux combattants, père et fils, affectés à la même unité et décorés de la croix de Guerre, avec leur belle-fille et épouse Denise, surnommée «Kikite». Quelque 1.200 lettres sur le quotidien du front ont été retrouvées par hasard dans le grenier familial par leur descendant Thierry Secretan, qui y a ajouté des photos d'époque. Ces écrits mettent en valeur l'idéal d'alors : abandon de la vie personnelle au profit de la survie nationale. Alors que des millions de soldats meurent, Victor (le père) et Robert (le

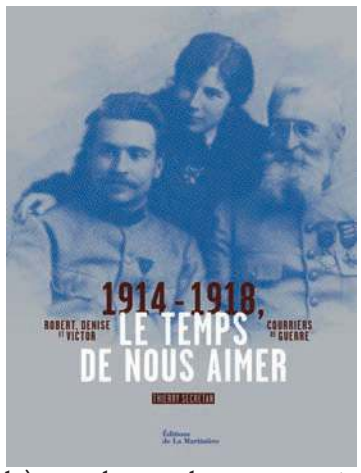

fils) attribuent leur survie à la chance et... à Kikite !

Editions de La Martinière
332 pages/35€

AVEC ARMES ET BAGAGES

Exposition jusqu'au 13 janvier 2013

Le musée de l'Armée organise, aux Invalides à Paris, une exposition sur le « mouchoir » du soldat. Ce carré de coton de 60 cm de côté, qui apparaît dans l'uniforme dès 1784 (ordonnance de Louis XVI), a fait partie du paquetage de 1874 à 1907 en France, mais a perduré aux Etats-Unis et en Angleterre jusqu'à la fin de la Première guerre mondiale. Destiné à l'origine à la commodité corporelle, le mouchoir est vite devenu un accessoire décoratif ... et même éducatif ! Imprimé, il a servi à l'instruction du jeune conscrit et à développer le lien entre les mondes civil et militaire. L'utilisation du textile, comme support de la mémoire d'un passé glorieux (la légende de Napoléon 1er), commence dès le règne de Louis-Philippe (1830-1848) et, bien sûr, se poursuit sous le Second Empire (1852-1870). L'image joue un rôle fondamental dans l'évolution de la société européenne du XIXème siècle et le renforcement, par la propagande, de l'idée de «Nation». Le service militaire généralisé devient obligatoire en France à partir de 1872. Le mouchoir d'instruction, véritable bande dessinée de ce qu'il faut absolument savoir, est bientôt imité par les autres pays d'Europe : Allemagne, Autriche-Hongrie, Espagne, Italie, Grande-Bretagne, Russie et même Suisse. C'est aussi la période de l'esprit de la «Revanche» après la défaite de 1870 et la perte de l'Alsace et de la Lorraine. Le drapeau, objet patriotique par excellence, prend alors un sens particulièrement fort au sein de l'armée, où il incarne l'attachement à la patrie et à ses valeurs. La prise de drapeaux à l'ennemi constitue un symbole puissant de victoire. La défense du drapeau national *(photo)* incarne la protection de la patrie et le sens du sacrifice. Bientôt, la société civile s'approprie ce « mouchoir » qui devient un accessoire féminin, le « foulard ». En 1937, la maison Hermès met à la mode le « carré » de soie... qui perdure jusqu'à aujourd'hui !

Loïc Salmon

Gironde - 33 - Le Bouscat

Assemblée générale du 9 février 2012

L'ANCGVM-33 a tenu son assemblée générale annuelle le 9 février 2012, salle de L'Ermitage Compostelle au Bouscat à 10h15.

A la tribune, le président Dahan est entouré de plusieurs personnalités : le général Prigent, adjoint au maire et qui nous prie d'excuser M.Bobet, maire du Bouscat, pris par des engagements antérieurs ; Martine Molas, directrice de L'Office national des anciens combattants et victimes de guerre (ONAC-VG) de la Gironde représentant Hubert Weigel, préfet délégué à la sécurité et à la défense qui nous rejoindra à 11h30 ; le général de corps d'armée Michel Cavaillé, président honoraire de l'ANCGVM-33 ; Jean Folia, trésorier ; Marcel Macetti, 1er vice-président de l'Union départementale des anciens combattants.

Le président Dahan remercie : Dominique Vincent, conseiller général de la Gironde, adjoint au maire du Bouscat et représentant le président du conseil général ; le lieutenant-colonel Dominique Chaveroux, adjoint au délégué départemental et qui représente l'officier général de la Zone de sécurité et de défense du Sud-Ouest et commandant la place de Bordeaux ; le capitaine de vaisseau Lale pour la Marine nationale et le CIRAM de Bordeaux ; le commissaire divisionnaire Friconnet, qui représente le contrôleur général coordinateur zonal du Sud-Ouest et directeur départemental de la sécurité publique pour la Gironde ; le capitaine Matz du Groupement de la gendarmerie ; Maurice Pascau, président honoraire de l'ANCGVM-33 ; Roland Boisseau, professeur d'histoire et géographie agréé par l'Education nationale auprès de l'ANCGVM-33 ; de nombreux présidents départementaux d'associations d'anciens combattants de la Gironde ; des membres de notre association.

Sont notamment remerciés les présidents de sections de l'ANCGVM-33 : Daniel Gyre (Cestas et Graves) ; Jean-Claude Ferries (Pessac) ; Louis Allamand (Bassin d'Arcachon) ; leurs équipes respectives.

Le président Dahan donne lecture du rapport moral et d'activités. Il rappelle les points forts de l'année 2011.

Le courage à l'honneur : 36 unités françaises, qui se sont distinguées en Afghanistan, Côte d'Ivoire et Libye, ont reçu, sur leur drapeau, étendard ou fanion, la croix de la Valeur militaire avec palme. Douze d'entre elles ont été décorées par le président de la République, lors de la cérémonie du 11 novembre à l'Arc de triomphe. En outre, 24 unités ont été décorées de la croix de la Valeur militaire dans leur garnison, dont le 13ème Régiment de dragons parachutistes de Souge (33).

Le président demande une minute de silence à la mémoire des soldats morts pour la France et de nos camarades disparus en 2011 (Gérard Berland, Raymond Maillet et Marcel Mauduit). Notre section départementale a assuré 40 sorties, dont 20 avec le porte-drapeau, pour des commémorations patriotiques, représentations diverses, visites de camarades hospitalisés et obsèques de camarades.

Mémoire : d'une part, le 6 avril 2011, le président Dahan a participé, comme membre du jury, à la correction des épreuves du concours sur la Résistance et la Déportation organisé par l'Education nationale et, le 10 juin 2011, dans le grand amphithéâtre de Bordeaux, notre section a remis des li-

De gauche à droite : Marcel Mascetti, le général de corps d'armée Michel Cavaillé, le président départemental Rolland Dahan, Martine Molas et Jean Folia.

vres aux lauréats des lycées et collèges de la Gironde. D'autre part, une exposition sur la grande guerre 1914-1918 s'est tenue dans la salle du Conseil municipal d'Ambarès du 7 au 11 novembre 2011 et a notamment accueilli des professeurs avec leurs élèves. Merci à MM. Sutre et Dambiel pour la parfaite organisation.

Solidarité : participation du président une fois par mois aux commissions d'actions sociales organisées par l'ONAC-VG de la Gironde, qui vient en aide aux anciens combattants ou leur famille en difficultés. Nous avons notamment une pensée pour nos camarades à mobilité réduite, qui n'ont pu assister à l'assemblée générale, ou ceux hospitalisés.

Pour l'élection du tiers sortant des membres du bureau de la section Bordeaux, le président Dahan a lancé un appel à candidatures. Seul, Jacques Fayet a accepté le poste de trésorier adjoint. Aucun autre volontaire ne s'étant fait connaître, la liste des membres du bureau est reconduite. Par ailleurs, Louis Allamand a été installé officiellement dans ses fonctions de président de la section du Bassin d'Arcachon. A l'aide d'un vidéoprojecteur, le trésorier Jean Folia a présenté le bilan financier de l'année écoulée, qui ne fait l'objet d'aucune remarque. Le vérificateur aux comptes Jacques Fayet précise que toutes les pièces comptables et explications nécessaires lui ont été fournies par le trésorier. En conséquence, il certifie que la comptabilité est scrupuleusement tenue et qu'elle peut être considérée comme sincère et véritable. Tous les rapports mis aux voix sont adoptés à l'unanimité. Des intervenants se sont exprimés.Le général Prigent a parlé du nécessaire devoir de mémoire et du lien armée-nation à développer auprès des jeunes générations. Martine Molas a parlé des crédits sociaux de l'ONAC-VG : 21 M€ attribués en 2011 pour l'aide différentielle pour les conjoints survivants et 4.682 dossiers traités sur le plan national. En outre, 36 pupilles ont été adoptés par la nation, dont 8 enfants de militaires morts en missions extérieures et 5 enfants de policiers victimes du devoir. Enfin, la solidarité de la vente du «Bleuet de France» permet de venir en aide à l'ensemble des familles de soldats de France et d'anciens combattants en difficultés. Jacques Fayet fait un exposé sur les droits acquis des anciens combattants. Marcel Mascetti explique la création en 1945 de l'Union fédérale des anciens combattants et de l'Union départementale des anciens combattants, qui permettent à leurs représentants d'être des interlocuteurs valables pour défendre les intérêts moraux et matériels de leurs mandants auprès des pouvoirs publics. Le président Dahan lève la séance à 11h30, dès l'arrivée du préfet Hubert Weigel.

Le défilé, porte-drapeaux en tête, se dirige vers le monument aux morts où s'y déroule une cérémonie patriotique avec dépôt de gerbe par le préfet et le Président. Il est ensuite observé une minute de silence à la mémoire des morts pour la France, suivie de la Marseillaise.

Au cours de la cérémonie, le lieutenant-colonel Dominique Chaveroux a remis la croix du Combattant volontaire avec barrette « AFN » au commandant Pierre Monnet. Retour à la salle de l'Ermitage Compostelle, où nous attend Bénédicte Salin, adjointe au maire et déléguée à la vie associative. Le président Dahan la remercie pour l'ensemble des services rendus et l'apéritif offert par la municipalité. Puis, il donne lecture de l'origine et de la signification de notre drapeau tricolore. Ensuite, il confie le nouvel emblème « Bouscat-Bruges » à Yannick Frassati, président du Comité d'entente des anciens combattants « Le Bouscat-Bruges » qui, à son tour, le remet au porte-drapeau Christian Brousse avec les recommandations d'usage. En reconnaissance de leurs fidélité et services rendus à l'ANCGVM-33, le président Dahan remet des diplômes d'honneur au général de corps d'armée Michel Cavaillé et à Jean Folia, Maurice Pascau, Marcel Mascetti, Daniel Gyre, Jean-Claude Ferries, Louis Allamand, Mohamed Bourenave et Michel Clopeau.

Tout se termine dans la joie et la bonne humeur, notamment grâce au repas apprécié de tous.

Rolland Dahan,
président départemental

Côtes d'Armor - 22 - Lannion

Assemblée générale du 3 mars 2012

La 68ème section des Croix de guerre et de la valeur militaire a tenu son assemblée générale le samedi 3 mars 2012 à Lannion dans la salle Jean Savidan, mise à disposition par la mairie. Cette assemblée s'est déroulée en présence d'une trentaine de personnes, parmi lesquelles les personnalités ci-après : M. Le Bihan, adjoint au maire de Lannion ; Roland Le Roux, président du comité d'entente ; Maurice Le Ny, président de l'UDAC, François Tassel, ex-commandant Gilbert pendant la Résistance ; Jean-Paul Bertho, président des blessés multiples ; Jean Le Cam, président départemental de l'ANAI ; Mme Gouélou, assistante sociale de l'ONAC des Côtes d'Armor. Le président, Michel Le Morvan, a ouvert la séance à 10h30 en présentant leurs meilleurs vœux à toutes et à tous. Il a été assisté d'André Föllmi, secrétaire général et président de l'amicale des Médaillés militaires de Saint-Brieuc et des environs. Pierre Demalvilain, président d'honneur, et Pierre Le Mee, trésorier, ont été excusés pour raisons familiales ou de santé. Après avoir remercié Emile Lintanf, représentant local de l'ANCGVM, d'avoir bien voulu accepter d'organiser cette journée, le président a présenté le rapport moral pour l'année écoulée. Comme à l'accoutumée, il a demandé à l'assemblée d'avoir une pensée pour ceux qui nous ont, hélas, quitté au cours de l'année: le général Taureau (Saint-Quai-Portrieux) et Marcel Girot (Saint-Brieuc). Le drapeau de la section et de nombreux adhérents étaient présents à leurs obsèques. Une minute de silence a été observée en leur mémoire, à celle de tous les adhérents décédés depuis la création de la section, et à celle de tous nos militaires morts en opérations extérieures.

Décorations

Pierre Demalvilain a été promu au grade d'officier de la Légion d'Honneur. André Taron a été fait chevalier de la Légion d'Honneur. Charles Leveque s'est vu conférer la Médaille militaire. Félicitations aux heureux et méritants récipiendaires.

Adhérents

La section compte actuellement 49 adhérents. Sur ce point, le président a demandé à chacun de faire un effort pour participer au recrutement des décorés, nouveaux ou anciens, n'adhérant à aucune autre section. Les nouveaux statuts de l'ANCGVM prévoient le recrutement des titulaires d'une citation avec attribution de la médaille de la Gendarmerie, les titulaires d'une citation sans croix comportant l'attribution de la médaille d'or de la Défense nationale, les membres sympathisants, non titulaires de la croix de Guerre ou de la Valeur militaire, mais qui peuvent être anciens combattants, parents, alliés ou sympathisants de titulaires de ces décorations, et les membres d'honneur ou honoraires.

De gauche à droite : Emile Lintanf, représentant local de la section des Côtes d'Armor ; M. Le Bihan, adjoint au maire de Lannion ; Mme Gouellou, assistante sociale de l'ONAC ; Michel Le Morvan, président de la 68ème section des Côtes d'Armor ; André Föllmi, secrétaire général de la section.

CROIX DE GUERRE ET VALEUR MILITAIRE

Activités de la section

La section a été représentée à chaque manifestation patriotique par la présence du drapeau. A cet effet, le porte-drapeau Aimé Mazeau a été particulièrement remercié pour sa disponibilité et sa rigueur. Le président a été invité en avril 2011 à l'Ecole Saint Joseph de Landehen, en compagnie des présidents départementaux des associations de la Légion d'Honneur (M.Toqué) et de la Médaille militaire (M.Carpin), pour évoquer les aspects des différentes décorations (historique, conditions d'obtention des distinctions etc.). Dans le cadre d'un concours organisé par l'ONAC, cette école avait présenté la vie du poilu du village pendant la Grande Guerre et a été primée au niveau national en recevant « la mention pédagogique », soit le 4ème prix. Cette récompense a fait l'objet d'un article dans la revue « Les chemins de la mémoire » (juillet-août 2010).

Rapport financier

En l'absence du trésorier, excusé, le rapport financier a été présenté par le secrétaire général André Föllmi. Il présente un bilan équilibré et a été approuvé par la majorité de l'assistance.

ONAC

Mme Gouellou, assistante sociale de l'Office départemental des Côtes d'Armor, a justifié la suppression de sa permanence à Lannion par l'insuffisance des demandes d'entretien. Après avoir expliqué son rôle, elle a donné quelques précisions sur les aides financières et différentielles en faveur du conjoint d'un ressortissant de l'ONAC. Pour l'année écoulée, elle a traité 391 demandes d'aides financières et 655 démarches administratives. Elle a précisé qu'elle est à l'écoute de tous les ressortissants, en liaison avec les associations patriotiques et d'anciens combattants. Au nom du maire de Lannion, M. Le Bihan a remercié le président de son invitation, puis a fait part du rôle de la municipalité vis-à-vis des associations, notamment patriotiques et d'anciens combattants. Après le discours de clôture, les participants ont été conviés au pot de l'amitié, suivi d'un repas.

Michel Le Morvan, *président*

Ille - et - Vilaine - 35 - Rennes

Assemblée générale du 24 janvier 2012

La section d'Ille-et-Vilaine a tenu son assemblée générale le 24 janvier à Rennes. Etaient présents : Yves Allanet, Louis Hersant, Robert Le Bihan (représentant les Médaillés militaires), Roger Levey, Jacques Maleuvre (représentant la commune de Saint-Jacques-de-la-Lande), Maurice Pusel (représentant la commune de Bruz), René Sébille, Eugène Thomas et Suzanne Robine. Etaient excusés : Daniel Delaveau, maire de Rennes (représenté par Mme Briéro), le maire de Saint-Jacques-de-la-Lande (représenté), le maire de Bruz, (représenté) et M. Tourenne, président du conseil général.

Le président Allanet présente ses meilleurs vœux de bonheur et de santé à l'assistance pour 2012 et remercie les personnes présentes. Il fait part du décès du porte-drapeau de la section, André Coudrais, lors d'un voyage en Turquie au printemps 2011. Celui-ci a toujours accompli sa mission de façon très volontaire et très serviable. Deux autres adhérents sont décédés : Jules Ronsin et Arsène Briand. Une minute de silence est observée par l'assistance en mémoire des personnes disparues depuis la dernière assemblée générale. La section de Rennes et du bassin rennais compte 31 adhérents pour l'année 2011, alors que l'effectif était de 50 en 2002. Le président note que le nombre d'adhérents régresse progressivement et souligne la difficulté à trouver des jeunes recrues. Louis Hersant succède à André Coudrais dans ses fonctions de porte-drapeau. Il a fait la guerre d'Algérie pendant deux ans. Titulaire de la croix de la Valeur militaire, il a déposé une demande pour la Médaille militaire.

Le président remercie les représentants des municipalités de Saint-Jacques de-la-Lande et Rennes pour les subventions accordées, tout en précisant que Mme Briéro, représentant le maire de Rennes, sera présente au déjeuner qui suivra cette réunion.

Le monument départemental des morts en Afrique du Nord sera implanté à l'emplacement négocié avec la municipalité, lors du déplacement du monument aux morts de la rue Martenot en face de la préfecture et qui était initialement situé boulevard de la Liberté. Il sera idéalement situé, car bénéficiant des services de sécurité de la préfecture. Il sera constitué de trois stèles identiques de 1,20 m de hauteur, sur lesquelles figureront, sur les six faces prévues à cet effet, les nom et âge des soldats du département morts en Algérie. Des emplacements seront également réservés pour les noms des victimes des futurs conflits.

Le président précise que la mention de l'âge est importante, car très significative pour les jeunes générations. Une dalle est également prévue devant la stèle du milieu pour permettre le dépôt de gerbes. La forme des stèles a été imposée par l'architecte des Bâtiments de France sans concertation avec les associations, qui auraient été plus favorables à une forme de « poire » rappelant l'Algérie ou l'Ille-et-Vilaine. L'entreprise Joubrel, spécialisée en monuments funéraires, a été sélectionnée pour la réalisation de cet ouvrage. M. Maleuvre souligne que la principale difficulté, d'ordre financier, a été levée depuis que les dépenses ont été réparties sur différents budgets. La participation des anciens combattants, d'environ 90.000 €, a été globalement atteinte. Elle représente approximativement le coût de la construction des trois stèles. Selon le président Allanet, les présidents de section ont été consultés au niveau des ACPG CATM et une participation financière de 4 € par adhérent a été demandée. Le reste du financement sera pris en charge par la Ville de Rennes, qui est subventionnée par les conseils général et régional. Selon M. Maleuvre, les communes ont aussi fortement participé au financement, même si certaines possèdent déjà un monument aux morts. Ce mémorial restera, à terme, la propriété de la Ville de Rennes, qui sera chargée de son entretien après la dissolution de l'AMDAFN. M. Maleuvre note une bonne implication de Mme Briéro et du maire de Rennes dans l'avancement de ce projet. Les associations d'anciens combattants devront cependant être consultées en cas d'un éventuel déplacement, car elles demeurent copropriétaires du monument, qui sera inauguré en septembre 2012. Dans le cadre de cet évènement, le président Allanet envisage de faire paraître un livre sur l'Algérie, en faisant appel aux adhérents pour obtenir des photos de scènes de la vie quotidienne.

Le bureau de la section est ainsi constitué : Yves Allanet, président ; Maurice Pusel, trésorier ; Suzanne Robine, secrétaire titulaire ; Christine Parthenay, secrétaire adjointe ; Louis Hersant, porte-drapeau titulaire ; Raymondπ Latouche, porte-drapeau suppléant.

Yves Allanet, *président*

Eure - 27 - Base aérienne 105

Le 7 septembre 2012, sur la Base aérienne 105 « commandant Viot » ont eu lieu les prises de commandement de l'Escadron de transport 2/64 « Anjou » (membre de la section de l'Eure), par le lieutenant-colonel Lénaïc Termenière (à gauche), et de l'Escadron électronique aéroporté 0/54 « Dunkerque », plusieurs fois cité à l'ordre de l'armée, par le commandant Frédéric Baran (à doite), adhérent à la section de l'Eure.

Pas-de-Calais - 62 - Montreuil-sur-Mer

Assemblée générale du 11 avril 2012

La section a tenu son assemblée générale annuelle le 11 avril 2012 en l'hôtel de ville de Montreuil–sur-Mer. Jean-Claude Gobert, président, ouvre la séance à 10 h 30.

Il souhaite la bienvenue à toute l'assemblée puis salue les personnalités présentes : Bruno Béthouart, maire de Montreuil-sur-Mer ; Bernard Pion, conseiller général ; Jean-Claude Baheux, maire d'Etaples. Le président salue également les présidents d'associations patriotiques voisines : Légion d'Honneur, Médaille militaire, Ordre national du Mérite ainsi que les associations locales d'anciens combattants. Une minute de silence est observée à la mémoire de deux adhérents décédés : Marius Bonniez et Mireille Anquez. Après renouvellement du tiers sortant et l'arrivée au bureau de Bernard Maçon, le président donne la structure de l'association forte encore de 48 membres. Claude Dubois évoque ensuite la mise à jour des statuts qui nous a été communiquée par le siège à Paris. André Le Bihan énonce ensuite les participations et manifestations de l'année écoulée au nombre de 24.

A la suite de quoi, le président présente son rapport moral et prononce une conférence intitulée : « La fin de la Guerre d'Algérie et les Accords d'Evian du 19 mars 1962 » (50ème anniversaire). Son intervention est structurée de la façon suivante : historique du territoire depuis les temps anciens jusqu'en 1962 (en deux parties, avant et après 1830) ; réflexions qui peuvent être les nôtres après cette page douloureuse de notre Histoire ; constat que l'on peut dresser aujourd'hui qui va constituer la conclusion. Cette conférence d'une heure demanderait de plus amples développements.

Le capitaine Habert, trésorier, présente ensuite la situation financière qui est saine et est adoptée à l'unanimité ainsi que le rapport moral du président. Sont ensuite évoquées les questions diverses : cotisations, revue, action sociale, recrutement toujours d'actualité. L'ordre du jour étant épuisé, on se dirige vers le monument aux morts où une gerbe est déposée. C'est ensuite le retour à l'hôtel de ville pour le vin d'honneur et l'intervention de Bruno Béthouart, maire et aussi maître de conférence en Histoire contemporaine. La journée se termine par un repas convivial à l'auberge de Beutin où l'on pouvait compter 44 convives.

Jean-Claude Gobert, *président*

Manche - 50 - Saint-Lô

Compte rendu d'activité

A Saint-Lô, le 4 mars, une stèle à la mémoire des combattants de la Manche, morts pour la France en Indochine, en Corée et en Opex, a été inaugurée en présence du préfet, des parlementaires du département, du président du conseil général et du maire de Saint-Lô. La section de la Manche des Croix de guerre et de la valeur militaire, qui a été à l'honneur à l'occasion de la dernière promotion de la Médaille militaire, a apporté sa contribution par la participation de son drapeau. A Saint-Pierre-Langers où il a été décoré le 19 février, Raymond Virolle a été cité à l'ordre du Régiment et décoré de la croix de la Valeur militaire. Le 16 février 1958, il s'était distingué au cours de l'arrestation de rebelles dans l'Est constantinois.

A Saint-Martin-des-Champs où ils ont été décorés le 8 mai, Serge Gardie, Yves Jouenne et Claude Lourdais sont tous les trois cités et décorés de la croix de la Valeur militaire. Yves Gardie, blessé par balle à l'épaule droite, n'a été secouru que le lendemain matin. Yves Jouenne, pris sous le feu de l'ennemi, a réussi à s'en sortir et à neutraliser l'un d'eux. Claude Lourdais a mis hors de combat quatre rebelles au cours d'un assaut

de nuit. Au cours du vin d'honneur offert par la commune, le président Paul Laurent a rappelé l'historique de la Médaille militaire et rappelé l'importance de la croix de la Valeur militaire qui récompense la bravoure au combat et qui ne se gagne que sur le champ de bataille.

A Saint-Aubin-de-Terregate le 13 mai, Henri Desgranges a été à l'honneur, lui aussi cité et décoré de la croix de la Valeur militaire. Chacune de ces cérémonies a été organisée et préparée par Henri Hernot, délégué Sud-Manche de la section, en liaison avec le président de l'Association des anciens combattants de la commune et la participation des élus.

Saint-Martin-des-Champs lors du vin d'honneur : tout à fait à gauche, Henri Hernot.

Le 14 avril, nous avons eu la tristesse d'accompagner Yves Ballois, disparu tragiquement au cours d'une pêche à pied dans la baie du Mont-Saint-Michel, à sa dernière demeure. Il était titulaire de la croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs (une citation en Corée et deux citations en Indochine) et de celle de la Valeur Militaire (une citation).

Paul Laurent, *président*

Allier - 03 - Vichy

Assemblée générale du 21 avril 2012

La section des Croix de guerre et de la valeur militaire de Vichy a tenu son assemblée générale statutaire le 21 avril à l'Hôtel Thermalia. Le président Robert Atias salue les participants, en particulier le général Beaudonnet, président de la section de Maisons-Alfort, Mme Wolff de la section de Moulins et Michel Dareau, président de la section du Puy-de-Dôme et administrateur de notre association nationale.

En ouverture d'assemblée, un instant de recueillement est dédié aux deux membres décédés récemment, André Conchon et Hubert Darmangeat, (tous deux titulaires de la croix de Guerre TOE), auxquels sont associés les militaires morts pour la France en Afghanistan. En premier lieu, le président, avant le rappel des activités de la section depuis la dernière assemblée, tient à retracer un rapide historique de la section créée à Vichy en 1976 par le général Channeboux : organisation de l'assemblée générale nationale en 1990 ; réalisation de l'importante exposition « le Devoir de Mémoire » en 1998, pour commémorer le 80ème anniversaire de l'armistice de 1918 ; concert spectacle à l'opéra de Vichy le 11 novembre 1998 ; érection d'une stèle à la mémoire des victimes civiles et militaires des combats d'Afrique du Nord; exposition en 1995 pour le 80ème anniversaire de la création de la croix de Guerre ; création, édition et diffusion d'une plaquette présentant l'historique des croix de Guerre de l'armée française. Cette année, les membres de la section, le président et le drapeau furent présents à toutes les cérémonies officielles, lors des obsèques de nos camarades disparus ainsi qu'aux manifestations d'autres associations patriotiques. Les effectifs se réduisent régulièrement, et le potentiel de renforcement reste faible. La section a reçu dernièrement l'adhésion d'un représentant d'une autre génération du feu : une croix de la Valeur militaire attribuée lors de la présence française au Liban à Jacques de Chabannes, maire de Lapalisse. Cependant, les 34 membres actuels sont porteurs de 46 croix de Guerre ou Valeur militaire, réunissant plus de 80 citations. Ce qui est très honorable ! En matière financière, le tréso-

rier Jean Blugeot a présenté les comptes et le budget de l'exercice 2011 qui, grâce aux dons et à une gestion très rigoureuse, ne sont pas en déficit cette année. Il en découle un bilan satisfaisant, le tout étant approuvé à l'unanimité.

Puis furent évoquées, sous forme de table ronde et avec la participation des autres présidents de section, d'autres questions de niveau national: les projets de nouveaux statuts et de règlement intérieur ; la suppression des reçus fiscaux jusqu'alors accordés ; le cinquantenaire de la fin des combats en Algérie ; l'avenir de l'association et celui des sections, dont les effectifs de plus en plus réduits ne permettent plus beaucoup d'activités, sinon de se consacrer, par devoir, à la transmission de la mémoire auprès des autres générations et de la société française.

Avant de conclure, le Président remercie le porte-drapeau Louis Molinaroli, pour ses présences fidèles à toutes les cérémonies, ainsi que les porte-drapeaux d'autres associations, présents dans la salle.

Après l'assemblée, l'apéritif et le repas ont permis la poursuite des échanges, et montré une fois encore, l'excellente ambiance qui règne parmi les « frères d'armes » de la section de Vichy.

Robert Atias, *président*

Ariège - 09 - Pamiers

Le lieutenant-colonel (e.r.) Maurice Saurat, président de la section de l'Ariège, est décédé le 27 octobre à l'âge de 79 ans. Engagé dans l'armée de l'Air en 1952, Maurice Saurat, breveté navigateur, bombardier et navigateur-radariste, est promu officier en 1960. Commandant de bord en 1961, il sert sur avion B26 dans l'escadron 1/91 en Algérie. En 1966, il entre dans les Forces aériennes stratégiques au sein de l'escadron 1/93 Guyenne (Istres) équipé de Mirage IV. Par la suite, il devient chef des opérations de la 92ème Escadre de bombardement (Avord), puis chef de quart au Centre opérationnel des forces aériennes stratégiques (Taverny).

Maurice Saurat était officier de la Légion d'Honneur et titulaire de la croix de la Valeur militaire avec trois citations.

Loire-Atlantique - 44 - Pornichet

Le 14 juillet à Pornichet, le général de division de Gendarmerie Philippe Rutler a remis les insignes de commandeur de la Légion d'Honneur au lieutenant-colonel (e.r.) Max Mussot, membre de la section et qui totalise 11 ans et 6 mois d'opérations de guerre. Agé de 18 ans, ce dernier s'engage dans la Marine nationale en 1941 et rejoint Alger le 6 novembre 1942. Entré dans la Gendarmerie en 1947, il sert à l'Escadron de la Garde républicaine mobile à Constantine (Algérie). Affecté deux ans en Indochine (1951-1953), il est chef de poste, puis encadre un commando vietnamien composé de prisonniers Viet Minh volontaires. Il retourne ensuite à sa précédente unité à Constantine et participe à la guerre d'Algérie jusqu'en 1961. Promu adjudant en 1959, il est volontaire pour l'encadrement des commandos de chasse. Titulaire de la Médaille militaire et des croix de Guerre des théâtres d'opérations extérieurs (2 citations), de la Valeur militaire (3 citations) et de la Vaillance (croix de Guerre vietnamienne), Max Mussot est également officier de l'Ordre national du Mérite.

CARNET

DÉCÈS

Section de l'Ariège

Fernand DEJEAN

Jean SANNAC

Maurice SAURAT

Section de Carcassonne

Firmin BALARD

Section de Nice

Maurice FUMANAL

Section de Pessac

Roger BRITTON

Section de Dordogne-Périgord

Roger PAILLET

Section de l'Eure

Lionel COURCIER

Section de la Haute-Vienne

Annie DUFRAISSE,

née MARTIN

Section de Paris

Renée SANDLER

née SAUL

Section du Finistère

Jean DEMUYTER

Irène VALLÉ

Section de Haute-Savoie

André BOURDIN

Section du Tarn

Auguste DEYMIER

DÉCORATIONS

MÉDAILLE MILITAIRE

Section de Bordeaux-Deux-Rives

Christian BROUSSE

Section des Côtes-d'Armor

Serge DEROCHE

Section du Loir-et-Cher

Michel PETIT

Section de la Loire-Atlantique

Eugène HALGAND

Section du Lot-et-Garonne

Jean AMIARD

Jacques ANDRE

Marie Joseph Paul FAIVRE d'ARCIER

Eugène GUILLEMET

Jean MATEU

Section de Paris

Jean-Marie CHANVIN

L'ASSOCIATION NATIONALE DES CROIX DE GUERRE ET DE LA VALEUR MILITAIRE ADRESSE AUX FAMILLES SES FIDÈLES AMITIÉS.

Hôtellerie IGESA

Vous pouvez bénéficier des prestations de l'Institution de gestion sociale des armées (IGESA) pour l'hôtellerie avec inscription individuelle en scannant votre carte du combattant ou celle du titre de Reconnaissance de la nation (TRN).
Ensuite, vous l'envoyez en pièce jointe par internet à l'adresse suivante : *www.igesa.fr*
Téléphone : 04 95 55 20 20

4 de couv p32 _Mise en page 1 04/12/12 17:24 Page1